

Rapport annuel 2018-2019

Table des matières

Mandat du Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut3
Objectifs du Conseil Qulliit3
Priorités3
Membres du Conseil Qulliit3
Personnel du Conseil Qulliit4
Message de la présidente4
Activités du Conseil Qulliit5
Collaborations, partenariats et autres activités8
États financiers

Mandat du Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut

Le Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut a été créé par la Loi sur le conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut le 1^{er} avril 1999. Son rôle est de favoriser la participation égale des femmes dans la société et de promouvoir à cette fin l'évolution nécessaire des structures sociales, juridiques et économiques.

Objectifs du Conseil Qulliit

Les objectifs du Conseil Qulliit sont les suivants :

- conseiller la ministre responsable de la Condition féminine sur les questions que celle-ci lui demande d'examiner;
- étudier les politiques et la législation touchant les femmes et faire part de ses conclusions aux ministères ou organismes gouvernementaux concernés;
- encourager les résidentes et résidents du Nunavut à discuter des questions touchant la condition féminine et à s'exprimer sur le sujet;
- > aider la ministre à promouvoir le changement de façon à atteindre l'objectif d'égalité pour les femmes;
- > sensibiliser le public aux questions touchant le statut de la femme;
- favoriser un changement d'attitude au sein de la collectivité afin que les femmes puissent profiter de l'égalité des chances;
- accorder l'aide nécessaire aux organisations et aux groupes dont l'objectif est la promotion de l'égalité pour les femmes.

Priorités

- Prévention de la violence : Lutter contre la violence dans le territoire, notamment en collaborant avec des partenaires pour changer l'attitude des gens à l'égard de la violence faite aux femmes et en militant en faveur des services de soutien aux victimes et aux agresseurs.
- Réduction de la pauvreté : Promouvoir les services de soutien pour mettre fin à la pauvreté (cout de la nourriture, salaire minimum, logement abordable).
- Leadeurship: Favoriser et appuyer le leadeurship des femmes du Nunavut.
- Culture: Promouvoir et souligner les diverses traditions culturelles propres à toutes les femmes du Nunavut. Appuyer les séances d'orientation culturelle pour les nouvelles recrues dans le territoire.
- Développement économique : Appuyer les intérêts et l'indépendance des femmes en assurant une participation égale au marché de l'emploi et au développement économique. Promouvoir l'égalité des chances et l'équité salariale.

Membres du Conseil Qulliit

Nom	Rôle	Localité	Mandat
Sileema Angoyuak	Présidente	Iqaluit	17 aout 2017 – 31 mars 2019 (1 ^{er} mandat)
Verna Strickland	Vice-prés.	Rankin Inlet	1 ^{er} avril 2018 – 20 juin 2019 (2 ^e mandat)
Elizabeth Lyall	Conseillère	Taloyoak	10 sept. 2017 – 31 mars 2020 (2 ^e mandat)
Theresie Tungilik	Conseillère	Rankin Inlet	3 aout 2018 – 19 novembre 2019 (2 ^e mandat)

Kataisee Attagutsiak Conseillère Arctic Bay 1^{er} aout 2016 – 31 juill. 2018 (1^{er} mandat)

Angie Curley Conseillère Arviat 17 aout 2017 – 31 mars 2019 (1^{er} mandat)

Clara Evalik Conseillère Cambridge Bay 21 juin 2018 – 20 juin 2021 (1^{er} mandat)

Personnel du Conseil Qulliit

Beth Beattie, directrice générale (de janvier 2013 à ce jour)

Message de la présidente

Nous sommes heureuses de présenter le rapport annuel 2018-2019 du Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut. Cette année, les membres du Conseil Qulliit ont discuté des besoins des femmes, de leur famille et des communautés.

Durant notre réunion annuelle en personne à Gjoa Haven, nous avons rencontré des organisations qui nous ont fait part de leur modèle de prestation de services de soutien dans le territoire ainsi que de leurs préoccupations et limites à cet égard. Ces séances de consultation, auxquelles ont participé le maire, la coordination du mieux-être communautaire ainsi que des intervenantes et intervenants du Collège de l'Arctique du Nunavut, de la direction du Développement économique et du Centre de soin de longue durée, ont été l'occasion d'échanger de l'information et de poser des questions. Nous avons discuté des espaces pour les ainés, des programmes sur la lande pour les ainés et les jeunes, des programmes Mères et bambins, des programmes d'acquisition d'habiletés parentales, de la rénovation d'un espace où aménager un refuge pour femmes et un service de garde, des besoins en logements et de la nécessité d'un refuge pour sans-abri. Le Conseil a par ailleurs visité le Nattilik Heritage Centre et assisté à des expositions artistiques et culturelles uniques. Cette année, il a rendu compte, entre autres, de la progression des projets de couture et de mode traditionnelles, de l'ouverture d'un centre pour visiteurs à Rankin Inlet mettant en valeur les arts et la culture, des programmes d'alphabétisation axés sur les arts, des congrès jeunesse et des clubs pour filles.

En tant que groupe de défense d'intérêts, le Conseil Qulliit entend mettre en lumière les changements qui peuvent être apportés à la façon globale dont les choses se font dans le Nord. Nous soulignons le fait que ces changements doivent prendre naissance dans les localités, l'importance d'offrir une orientation culturelle aux personnes de l'extérieur qui viennent travailler au Nunavut et d'intégrer les ainées et ainés, les jeunes et les femmes aux conversations sur le changement, notre capacité à trouver des solutions novatrices, et l'importance de la collaboration et de l'information. La population peut contribuer à ce changement si elle est invitée à discuter des solutions et à y participer.

Nous avons réalisé les activités, les projets et les évènements prévus dans l'entente de contribution avec le gouvernement du Nunavut pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019, par exemple : la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (le 6 décembre), la Journée internationale des femmes (le 8 mars), les prix Wise Woman et Outstanding Young Woman, et la Bourse de leadeurship Qulliit. En outre, nous avons annoncé les postes à pourvoir, ajouté de l'information sur notre site web et accru notre présence dans les médias sociaux (Facebook et Twitter).

En 2018-2019, le Conseil s'est consacré à la préparation d'un plan stratégique et d'un plan d'activités, ce qui lui a permis d'obtenir un financement additionnel de 120 000 \$ du gouvernement du Nunavut pour l'ajout d'un deuxième membre à son personnel en 2019-2020.

En ce début d'exercice, nous demandons à nos dirigeantes et dirigeants de nous donner l'occasion de nous pencher sur les politiques et les lois qui influent sur l'égalité des femmes et des filles. Nos membres

entretiennent des liens solides avec leurs localités et les régions qu'elles représentent et mettent en lumière les situations difficiles que vivent nos familles en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le logement, l'éducation, la santé et l'emploi. Leur savoir et leurs idées contribueront à mettre un terme à la pauvreté et à l'itinérance. Chacun a son rôle à jouer pour améliorer l'équité au Nunavut.

Nous continuerons de tisser des liens avec d'autres personnes et organisations souhaitant promouvoir le changement et mettre à profit les forces des Nunavummiutes. Nous chercherons des façons novatrices de permettre aux femmes et aux filles de devenir maitresses de leur futur au Nunavut.

Pour terminer, nous aimerions remercier nos partenaires et leur témoigner l'importance que nous attachons aux liens qui nous unissent. Le Conseil Qulliit tient aussi à exprimer sa reconnaissance à la ministre Sheutiapik et à son équipe pour tout ce qu'ils font pour défendre la cause des femmes du Nunavut.

Le tout respectueusement soumis,

Sileema Angoyuak, Présidente

Activités du Conseil Qulliit

Réunion en personne, octobre 2018, Gjoa Haven

Du 29 octobre au 2 novembre 2018, les membres du Conseil ont tenu leur réunion annuelle en personne à Gjoa Haven. Ils ont examiné les budgets, les évènements et les projets et rencontré des organisations locales, qui leur ont fait part de la façon dont ils fonctionnent et des programmes qu'ils offrent. Les membres ont posé beaucoup de questions et récolté de précieux renseignements. Ces consultations s'inscrivent dans le cadre d'un travail concerté pour trouver des solutions à des problèmes constants au Nunavut, comme la pauvreté et les problèmes de santé, de justice, d'emploi et de bienêtre dans les localités en général.

Nominations au Conseil Qulliit

Le Conseil Qulliit a lancé un appel de candidatures pour recruter de nouvelles membres. Dans le cadre de ce processus, nous avons passé en revue la liste de membres potentielles et envoyé nos recommandations à la ministre Elisapee Sheutiapik. C'est la ministre qui nomme officiellement les membres devant le gouvernement du Nunavut. Nous essayons de choisir des personnes qui représentent le plus de localités possible et qui ont un bagage dans au moins un des domaines suivants : éducation, justice, santé, infrastructure, culture, communication, développement économique, pauvreté ou jeunesse. Pour en savoir plus ou pour proposer sa candidature au Conseil, on peut visiter notre site web au www.QNSW.ca (en anglais seulement).







6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Le Conseil Qulliit a collaboré avec la YWCA Agvvik Society et les Services à la famille pour organiser un évènement à Iqaluit le 6 décembre, à l'occasion de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, en mémoire des femmes et des filles du Nunavut ayant perdu la vie à la suite d'un acte de violence. Cet évènement a débuté par une marche à la chandelle pour appuyer la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, après quoi nous nous sommes rendus au Musée Nunatta Sunakkutaangit, où a eu lieu une prestation musicale du groupe Inukshuk Drum Dancers, un discours de la commissaire du Nunavut, Nellie Kusugak, et de la ministre responsable de la Condition féminine, Elisapee Sheutiapik, et la présentation de roses jaunes par le public à la mémoire des proches et amies disparues, en soutien aux femmes qui se trouvent actuellement dans une relation violente et en guise d'espoir. En outre, la Société Radio-Canada a remis le prix Jennifer Naglingniq, et une minute de silence a été observée pour toutes les Nunavummiutes qui sont disparues à cause de la violence. Des rafraichissements ont été servis après l'évènement.

8 mars : Journée internationale des femmes

Cette année, pour célébrer la Journée internationale des femmes, le 8 mars, le Conseil Qulliit a organisé une exposition du fruit des cinq derniers concours de photographies, sous les thèmes : la force au féminin, la famille, le travail, la communauté et les habits traditionnels. Des clichés des quatre coins du Nunavut ont été exposés au Musée Nunatta Sunakkutaangit du 8 mars au 6 avril 2019. Lors du vernissage, le 9 mars, les visiteurs ont pu avoir un aperçu de la vie des femmes du territoire. Bon nombre d'entre eux ne tarissaient pas d'éloges et ont aimé voir leurs concitoyennes, les localités, les traditions et la toundra défiler au gré des saisons.















Prix Wise Woman et Outstanding Young Woman

Remis depuis plusieurs années, les prix Wise Woman et Outstanding Young Woman rendent hommage à des femmes qui sont des modèles dans leur localité et qui non seulement soutiennent leur famille et occupent un emploi, mais rendent aussi des services exemplaires de bénévolat, de défense des droits, de soutien, d'éducation, de counselling ou de soins aux personnes dans le besoin. En 2019, le prix Wise Woman a été remis à Rosemary Sandy de Rankin Inlet, et le prix Outstanding Young Woman, à Tasha Tologanak de Cambridge Bay. Le Conseil Qulliit félicite et remercie les femmes qui triment dur dans nos localités pour apporter les changements nécessaires afin de faire du Nunavut un meilleur lieu de vie pour les familles.

Bourses de leadeurship Qulliit

Depuis 2013, le Conseil Qulliit octroie des bourses de leadeurship à des jeunes femmes du Nunavut âgées de 14 à 17 ans, pour les aider à développer leurs compétences en leadeurship dans le cadre du programme Rencontres du Canada, à Ottawa. Ce programme d'une semaine est axé sur le développement des connaissances et du leadeurship dans des domaines particuliers correspondant aux intérêts des participantes et participants, soit les sciences et les technologies, le sport et la bonne forme, les arts et la culture, le droit, la médecine et la santé, l'écologie et l'environnement, et d'autres domaines. C'est pour les jeunes femmes l'occasion de rencontrer d'autres jeunes d'un peu partout au Canada et d'entendre des leadeurs dans de nombreux domaines. Nous aimerions remercier la Fédération du travail des Territoires du Nord, qui a offert un montant supplémentaire de 500 \$ aux boursières.

Prévention de la violence

Le Conseil Qulliit continue de collaborer avec d'autres organisations pour faire la prévention de la violence. Nous faisons des études et des recherches et rencontrons les parties intéressées pour parler d'éventuels projets et évènements qui freineront la violence au Nunavut. Les liens que nous publions sur le site web du Conseil Qulliit et l'information que nous diffusons dans les médias sociaux ont pour objectif l'éradication de la violence. Avec la Bourse de leadeurship Qulliit, nous appuyons l'éducation et l'épanouissement de jeunes femmes fortes, en santé et indépendantes, et c'est l'un des moyens que nous employons pour

aider ces jeunes leadeures à voir les possibilités et les choix qui s'offrent à elles pour un avenir sans violence. Malheureusement, à cause du manque de refuges et de logements en général pour les femmes, celles-ci ont peu d'options pour échapper à la violence dont elles sont victimes. La pauvreté, le manque d'éducation, de logements et d'emploi, les logements surpeuplés, les besoins en services de counselling et les abus vécus par le passé font partie des causes de cette violence et des raisons qui expliquent pourquoi elle subsiste.

Cette année, le Conseil a lancé une pétition sur le site Change.org afin que l'on retire la médaille du jubilé de Sa Majesté la Reine Elizabeth II à Ike Haulli d'Igloolik. Nous sommes ravies d'annoncer qu'on a accédé à notre demande.

Coalition des conseils et des groupes consultatifs sur la condition féminine

Des conseils et des groupes consultatifs sur la condition féminine de partout au Canada se sont donné rendez-vous à Halifax, les 5 et 6 juin 2018, pour discuter des défis et des possibilités qui attendent les femmes au Canada. Notre présidente, Sileema Angoyuak, a assisté aux conférences sur la gestion des affaires de violence conjugale dans le système judiciaire de la Nouvelle-Écosse, le modèle de prévention de la violence sexuelle de la Nouvelle-Écosse et l'exploration de démarches concertées en matière d'égalité des genres et d'équité salariale. Elle a en outre participé à une réflexion sur l'histoire de la coalition et à un atelier de planification stratégique. Étaient aussi au programme un souper avec la ministre responsable de la condition féminine de la province hôte et une cérémonie de clôture à la galerie d'art de Nouvelle-Écosse. Ce rassemblement annuel est l'occasion de faire connaitre davantage la cause, de réseauter et de chercher des solutions aux problèmes communs que vivent les Canadiennes.

Collaborations, partenariats et autres activités

Le Conseil Qulliit rencontre des organisations et discute avec elles pour améliorer l'équité pour les Nunavummiutes de tous âges sur le plan de la santé, de l'économie, de la justice, de l'éducation, des communications et de la culture.

Nous recevons par ailleurs plusieurs appels et courriels d'organisations qui souhaitent discuter du point de vue des femmes du Nord sur toutes sortes de sujets comme l'environnement, le réchauffement climatique, la politique, la santé, l'éducation et les besoins des hommes. Nous avons aussi été approchées entre autres pour examiner des documents, des rapports, des stratégies, des projets de loi d'initiative parlementaire et des documents de politiques, siéger à divers comités, commenter des réformes électorales, répondre à des sondages, ou encore écrire des lettres d'appui. Statistique Canada nous a même demandé de répondre à deux sondages mensuels.

Avec l'arrivée d'une recrue chargée du volet administratif des projets, notre organisme, bien que petit, continuera à prendre de l'expansion pour soutenir les filles et les femmes du Nunavut.

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2019

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT TABLE DES MATIÈRES

31 MARS 2019

	Page
Rapport des vérificateurs indépendants	1-2
États financiers	
État de la situation financière	3
État des résultats de fonctionnement et de l'excédent accumulé	4
État de l'évolution des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7-8





Igaluit

PO Box 20, Iqaluit, NU, X0A 0H0 Tel: 867.979.6603 Fax: 867.979.6493

$\Delta G \sim \Phi^{-}$

∩∩ቴ'Ძል⁵ 20, ∆ቴച∆², ൧ュቃ², X0A 0H0 ▷ቴച∩: 867.979.6603 /৮է゚ᲫᲔ: 867.979.6493

Rankin Inlet

PO Box 147, Rankin Inlet, NU, X0C 0G0 Tel: 867.645.2817 Fax: 867.645.2483

Ь∿Ր৽৽亡Ժ৽৽

∩∩ቴ⁰dል⁰ 147, ቴ°Րჼჼс⁺σჼ⁰, ዾ፞፞ዾዾ°, X0C 0G0 ▷ኄጔ∩: 867.645.2817 /Ьጚ⁰dና: 867.645.2483

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux membres du Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut,

Rapport sur la vérification des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut (« le Conseil »), c'est-à-dire l'état de la situation financière au 31 mars 2019, l'état des résultats de fonctionnement et de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice prenant fin à cette date. Sont également inclus un résumé des principales conventions comptables et d'autres éléments explicatifs.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous les aspects importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2019, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice prenant fin à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Portée de l'opinion

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs, et de présenter notre opinion dans un rapport des vérificateurs. L'assurance raisonnable correspond à un haut degré d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs; elles sont dites significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ces derniers.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique du début à la fin. En outre :

- Nous repérons et évaluons les risques d'anomalies significatives au sein des états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification dans le but de concevoir des procédures de vérification appropriées à la situation, mais qui ne servent pas à exprimer une opinion concernant l'efficacité des contrôles internes du Conseil.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables employées et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des communications y afférentes effectuées par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient toutefois amener le Conseil à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris des notes, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à en donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, notamment, de l'étendue et du calendrier prévus des travaux de vérification et de nos constatations importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport sur les autres obligations juridiques et règlementaires

Conformément aux dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis, les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Nous déclarons également, conformément à la Loi, qu'à notre avis, le Conseil a correctement tenu les livres de comptes, que les états financiers concordent avec ceux-ci et que les transactions portées à notre connaissance dans le cadre de notre vérification étaient conformes, dans tous les aspects importants, aux pouvoirs conférés par la loi au Conseil.

Comptables professionnels agréés

Lester Landau

Iqaluit (Nunavut) 4 juillet 2019

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2019

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalent de trésorerie		19 889 \$	50 718 \$
Débiteurs		8 481 \$	8 297 \$
		28 370 \$	59 015 \$
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer (note 3)		17 215 \$	24 330 \$
Contribution remboursable		-	11 856 \$
		17 215 \$	36 186 \$
Actifs financiers nets		11 155 \$	22 829 \$
Actifs non financiers			
Charges payées d'avance		2 000 \$	3 875 \$
3. I J			
Excédent accumulé		13 155 \$	26 704 \$
Engagements (note 5)			
A			
Approuvé au nom du Conseil par :			
	Membre		
	Membre		

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus Gouvernement du Nunavut – Ministère des Services à la famille Financement de base Contribution remboursable - Activités de financement, dons et autres revenus	250 000 \$	250 000 \$ (11 856 \$) 238 144 \$ 699 \$ 238 843 \$
Charges		
Honoraires Congrès et colloques	10 450 \$	6 800 \$ 2 189 \$
Intérêts et frais bancaires	471 \$	100 \$
Bureau et administration	10 067 \$	6 302 \$
Équipement de bureau Honoraires professionnels	4 760 \$ 17 494 \$	780 \$ 16 800 \$
Fournitures et matériel des programmes	5 125 \$	7 547 \$
Loyer	26 520 \$	24 000 \$
Réparations et entretien	_	52 \$
Salaires et traitements	135 436 \$	141 858 \$
Contrats de sous-traitance	4 494 \$	4 275 \$
Télécommunications	10 803 \$	10 363 \$
Services de traduction et location d'équipement	-	350 \$
Déplacements	38 429 \$	16 727 \$
	264 049 \$	238 143 \$
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	(13 549 \$)	700 \$
Excédent accumulé, ouverture	26 704 \$	26 004 \$
Excédent accumulé, clôture	13 155 \$	26 704 \$

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	(13 549 \$)	700 \$
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	1 875 \$	(28 \$)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(11 674 \$)	672 \$
Actifs financiers nets, ouverture	22 829 \$	22 157 \$
Actifs financiers nets, clôture	11 155 \$	22 829 \$

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Activités de fonctionnement Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	(13 549 \$)	700 \$
Encaisse fournie par (et utilisée pour) la variation du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(184 \$)	(3 516 \$)
Charges payées d'avance	1 875 \$	(28 \$)
Créditeurs et charges à payer	(7 115 \$)	4 583 \$
Contribution remboursable	(11 856 \$)	11 856 \$
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(30 829 \$)	13 595 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, ouverture	50 718 \$	37 123 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, clôture	19 889 \$	50 718 \$

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

1. NATURE DE L'ORGANISATION

Le Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut a été constitué le 1^{er} avril 1999 en vertu de la Loi sur le Conseil Qulliit sur la condition féminine du Nunavut, modifiée le 22 mars 2005. Le Conseil a commencé ses activités le 1^{er} avril 2001 à titre d'*organisme public mentionné à l'annexe A* de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Conseil est tenu de se conformer à la Loi sur la gestion des finances publiques et au *Guide de l'administration financière* du gouvernement du Nunavut. Il a pour rôle de favoriser la participation égale des femmes à la vie sociale et de promouvoir à cette fin l'évolution nécessaire des structures sociales, juridiques et économiques.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables suivies par le Conseil sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Voici un résumé des principales conventions comptables :

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et des passifs déclarés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les charges déclarés au cours de l'exercice. Parmi les éléments importants pouvant faire l'objet de ces estimations et hypothèses figure l'évaluation des débiteurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Instruments financiers

Le Conseil commence par mesurer ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Ensuite, il les mesure au cout amorti, sauf pour les produits dérivés et les titres de participation cotés sur un marché actif, qui se mesurent à leur juste valeur.

Les actifs financiers évalués au cout amorti comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les débiteurs. Les charges financières évaluées de la même façon comprennent les créditeurs, les charges à payer et la contribution remboursable.

La direction estime que le Conseil n'est pas exposé à des risques importants liés aux taux d'intérêt, aux devises ou au crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

c) Comptabilisation des revenus

Le Conseil utilise la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus à l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les contributions non assujetties à des restrictions sont imputées à l'exercice où elles ont été reçues ou sont à recevoir, si l'on peut faire une estimation raisonnable du montant et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

CONSEIL QULLIIT DE LA CONDITION FÉMININE DU NUNAVUT NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires après déduction des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides pouvant être facilement convertis en argent comptant. Les placements à court terme sont enregistrés à la moindre valeur entre le cout et la valeur du marché.

e) Mobilier et équipement

Les dépenses en mobilier et en équipement secondaires – ordinateurs, matériel et mobilier de bureau – sont imputées à l'exercice où elles sont engagées

f) Contributions en matériel et en services

Les bénévoles consacrent un grand nombre d'heures à la prestation des services du Conseil. Comme il est difficile d'en déterminer la juste valeur, le matériel et les services qui ont été fournis ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et les charges à payer comprennent un solde de 634 \$ (4717 \$ en 2018) de fonds gouvernementaux à payer.

4. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Le Conseil est principalement financé par le gouvernement du Nunavut, sans l'appui duquel il ne pourrait probablement pas poursuivre ses activités.

5. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de location de ses locaux au cout de 2 210 \$ par mois, plus taxes, en vigueur jusqu'au 31 mars 2023.

Un avenant ajouté au bail en aout 2015 donne au locataire l'option de renouveler son bail pour trois périodes consécutives de cinq ans, la première commençant le 1^{er} avril 2018. Le loyer annuel fait l'objet de négociation à chaque renouvèlement, et pour chaque période, le loyer doit correspondre à la valeur locative courante sur le marché d'un local semblable.

Le Conseil a également signé avec Xerox une convention de services de 192 \$ par mois en vigueur jusqu'au 30 juin 2020.